

relationnels, économiques, patrimoniaux,... »).  
(Les médiations, la médiation, Erès, 1999, p.84).

Les différents aspects traités en médiation :

- Aspects touchant le couple :
    - prêts communs
    - répartition des biens (immobiliers, mobiliers, ...)
    - logement
    - ...
  - Aspects touchant spécifiquement les enfants :
    - conditions d'exercice de l'autorité parentale
    - droit de garde, droit de visite
    - logement des enfants
    - pension alimentaire
    - tous les aspects liés à la gestion de la vie quotidienne (organisation des visites médicales, des trajets, des loisirs, préparation des repas, la lessive des enfants, le travail scolaire, ...)
- 3 Après une séparation, quand des conflits apparaissent après un jugement
- Médiation familiale en matière de protection de la jeunesse.  
L'origine de la situation problématique reste liée très souvent à la séparation et au divorce des parents.  
Ce type de médiation a pour objectifs de contribuer à la reprise d'une communication entre les parents, de les renforcer dans leurs responsabilités parentales et de contribuer à la rédaction d'accords qui prennent en compte les besoins de chacun des membres de la famille.
  - Médiation familiale en relation avec des événements intrafamiliaux et extrafamiliaux. Les facteurs de stress peuvent être d'ordre intrafamilial et liés au cycle évolutif (naissance, décès, arrivée, départ d'un membre, handicap,...) de la famille. Ces stress peuvent aussi prendre naissance dans des éléments extrafamiliaux (perte d'emploi, déménagement,...). Il s'agit d'événements qui peuvent entraîner des conflits et nécessitent une réorganisation de la famille.

Situations-types:

- naissance d'un enfant
- mort d'un proche
- maladie d'un enfant, d'un parent ou d'un autre membre de la famille
- problèmes financiers de la famille
- perte du travail, situation de chômage
- retraite d'un membre de la famille

- continuation-arrêt-reprise des activités professionnelles par un des parents
- conflits entre générations (Situations-types: les grands-parents qui viennent vivre dans le foyer familial, les grands-parents qui gardent les enfants et s'occupent par conséquent à l'éducation de ceux-ci, ...)
- conflits liés aux familles recomposées : Par famille recomposée nous entendons «la constitution d'un nouveau couple, marié ou non, après avoir interrompu la relation avec un autre partenaire ; en tenant compte des enfants ayant fait partie d'un ou de plusieurs noyaux familiaux antérieurs. Des enfants issus biologiquement du nouveau couple peuvent aussi faire partie de ce foyer. Le foyer recomposé sera une des unités de l'ensemble de la famille, qui comprendra les différents systèmes et le réseau de leurs relations évoluant dans le temps.» Le Centre de médiation Socio-Familiale traitera des conflits qui peuvent surgir entre les membres d'une famille recomposée ainsi que des conflits entraînés par le nouveau réseau social.

Situations-types:

- la mère des enfants ne veut pas que le père amène les enfants chez la famille de sa nouvelle conjointe
- le père ne veut pas que les enfants soient gardés par les ex-beaux-parents
- Médiation familiale intergénérationnelle. Il s'agit de grands-parents qui se trouvent en rupture de liens avec leurs enfants et qui n'ont ainsi plus de contacts avec leurs petits-enfants. Il s'agit par ailleurs de grands-parents qui ne voient plus leurs petits-enfants après la séparation ou la mort d'un des parents. La rupture des relations résulte de la mésentente avec les gendres ou les belles-filles.
- Médiation familiale en matière de succession. Ce type de médiation peut être demandée par l'un des membres de la famille. Il s'agit le plus souvent de situations où la fratrie se trouve en conflit après la mort d'un voire des parents.

### **Modalités de fonctionnement** **Conditions préalables à une médiation** **socio-familiale**

- être prêt à dialoguer et être ouvert à des espaces de négociation